



Centre d'économie du développement

IFReDE - GRES - Université Bordeaux IV

Document de travail

DT/133/2006

Marché du crédit et travail décent au Burkina Faso

par

Adama Zerbo

Docteur – IFReDE-GRES – Université Bordeaux IV



Centre d'économie du développement

IFReDE - GRES - Université Bordeaux IV

Marché du crédit et travail décent au Burkina Faso

par

Adama Zerbo

Docteur, IFReDE - GRES – Université Bordeaux IV

Résumé :

Cette étude visait à dégager des pistes de réflexions pour une meilleure coordination des politiques visant à faciliter l'accès au crédit et à optimiser son allocation dans l'économie pour plus de travail décent au Burkina Faso. Elle montre que le marché du crédit burkinabé est compartimenté en quatre segments qui se distinguent par les mécanismes d'offre de crédit, de gestion de l'information et du risque de crédit. Par ailleurs, l'appel public à l'épargne de l'Etat s'apparente au financement des dépenses publiques par le circuit bancaire au regard de ses effets directs significatifs sur le marché crédit. Le cloisonnement du marché du crédit réduirait significativement l'efficacité des instruments traditionnels de politique monétaire, ainsi que l'impact du marché du crédit sur le travail décent. Pour y remédier, les pistes de réflexions suivantes méritent d'être approfondies : (i) la mise en place d'un système de garanties accessible aux petites et moyennes entreprises, (ii) le renforcement de l'efficacité du système judiciaire pour améliorer le taux de recouvrement des crédits en souffrance afin de réduire l'aversion des banquiers pour le risque, (iii) l'accroissement de la disponibilité et la fiabilité de l'information comptable au niveau des PME afin de permettre aux créanciers d'apprécier le risque à prendre et (iv) le développement à l'horizontale et à la verticale du micro-crédit pour une complémentarité efficace entre crédit bancaire et micro-crédit.

Abstract: Credit Market and Decent Work in Burkina Faso

This paper aimed to underline reflections tracks for better coordination of credit market policies in Burkina Faso so as to boost decent work. It shows that Burkina Faso credit market has four compartments which are characterized by their credit supply, information and risk management mechanisms. In addition, Treasury bond emission remains equal to the financing of public expenditure by banking system in regard to his effects on credit market. The segmentation of credit market would significantly reduce effective of monetary policy and impact of credit market on decent work. To cure it, following reflections tracks have to be thorough: (i) creating guarantees device accessible to SME; (ii) reinforcing legal system effectiveness to improve the recovery rate of overdue credits in order to reduce bankers' aversion for risk; (iii) improving of availability and reliability of hard information in SME in turn to allow creditors to assess the risk; (iv) horizontal and vertical development of micro-credit for effective complementary between banking system and microfinance.

Mots-clés : Pauvreté, marché du travail, marché du crédit, Burkina Faso, Afrique subsaharienne

JEL classification : E3, J5

Sommaire

1. Introduction	1
2. Marché du crédit et marché du travail en Afrique: éléments théoriques	2
1. Marché du travail en Afrique subsaharienne	2
2. Marché du crédit en Afrique subsaharienne	5
A. Le marché du crédit selon la littérature	5
B. Le marché du crédit vu sous un autre angle	6
3. Articulations entre les marchés du travail et du crédit	11
A. Marché du crédit et comportements d'offre de travail	12
B. Marché du crédit et demande de travail décent	13
3. Impact du fonctionnement du marché du crédit sur l'emploi	14
1. Cadre d'analyse de l'impact du marché du crédit sur l'emploi	15
2. Impact d'un accroissement des crédits à l'économie	17
3. Impact d'une forte pénétration du micro-crédit	19
4. Conditions d'efficacité du marché du crédit dans la création de travail décent	20
4. Conclusion	22
Références bibliographiques	22

1. Introduction

La réorientation des politiques de développement sur la lutte contre la pauvreté dans un contexte d'insuffisance de financements bancaires a permis à la microfinance d'acquérir progressivement davantage de notoriété¹. Elle est censée améliorer les conditions de vie par la création d'emplois et l'accroissement des actifs des ménages. Nombreuses études confirment les effets positifs du micro-crédit sur le bien-être des populations, notamment en matière d'accroissement des revenus. Et selon les discours officiels au niveau international, la microfinance permet à une centaine de millions de pauvres d'accéder aux services financiers. Ainsi, plusieurs Etats, y compris le Burkina Faso, l'ont intégrée dans leur politique de développement économique et social en tant qu'un outil de lutte contre la pauvreté. Cependant, la question de l'accès des petites entreprises au crédit bancaire perd progressivement son importance au profit des actions de développement du micro-crédit. Pourtant, il est admis que le micro-crédit ne saurait substituer le crédit bancaire au niveau de tous les maillons de l'économie aussi essentiels les uns que les autres dans la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le marché financier africain demeure embryonnaire à l'image de celui de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), dont les conditions d'accès (aux deux compartiments du marché des actions ainsi qu'à celui des obligations) ne permettent pas à présent aux petites et moyennes entreprises de faire un appel public à l'épargne².

Il paraît donc important d'aller au-delà des discours sur les effets généralement positifs de la microfinance pour examiner les chaînons de l'économie pour lesquels le micro-crédit est un substitut du crédit bancaire et ceux pour lesquels ces deux types de crédits sont complémentaires dans l'amélioration des conditions de vie. Ce qui permet, à notre avis, de dégager des pistes de réflexions pour une meilleure coordination des politiques visant à faciliter l'accès au crédit et à améliorer son allocation dans l'économie pour lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Pour aborder cette problématique, nous partons du consensus selon lequel le niveau de bien-être des populations et leur degré de vulnérabilité sont fortement liés à leurs statuts d'emploi. Ainsi, l'examen de la substituabilité du micro-crédit et du crédit bancaire en matière d'amélioration du bien-être consiste à s'interroger sur leur impact sur le marché du travail. Il s'agira d'examiner les conditions dans lesquelles le système bancaire et le secteur des financements décentralisés peuvent jouer efficacement et/ou de façon complémentaire leur rôle dans les économies en développement en matière de création de travail décent au sens de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'examen de cette question nécessite une bonne appréhension des marchés du crédit et du travail. Ce qui n'est pas sans difficultés d'ordre théorique car les représentations du marché du crédit sont dominées par les approches dualistes fondées sur la nature des institutions de crédit. Pourtant les faits observés mettent en cause de telles approches, étant donné que certains établissements classiques développent des approches de microfinance et que des institutions de microfinance offrent de plus en plus des services financiers jusque là réservés au système bancaire³. Ainsi, la structure du marché du crédit ne répondrait plus à la vision duale secteur bancaire / systèmes financiers décentralisés. Il

¹ Au sujet de la notoriété acquise par la microfinance, l'un des faits les plus marquants est l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2006 à Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank.

² Pour faire un appel public à l'épargne dans le deuxième compartiment du marché des actions, qui est plus accessible que le premier, il est exigé une capitalisation de 200 millions de FCFA au moins, deux années de comptes certifiés, un contrat d'animation de marché, la diffusion au public d'au moins 20 pour cent du capital dans un délai de deux ans. Sur le compartiment des obligations, le montant minimum à l'émission est fixé à 500 millions de FCFA. Quel que soit le compartiment du marché financier, l'accès est conditionné, entre autres, par la constitution de l'entreprise sous forme de société anonyme.

³ Par exemple, (1) les crédits de certaines banques aux groupements de producteurs de coton ont les caractéristiques de micro-crédits (faible montant par tête, caution solidaire, approche collective) ; (2) des établissements classiques de crédit ont désormais des guichets de microfinance ; (3) des institutions de microfinance octroient de plus en plus des crédits (et non des micro-crédits) à de grandes entreprises (financement de la campagne coton par la Fédération des caisses populaires du Burkina).

s'impose donc dans cette étude de proposer une représentation qui rend mieux compte des nouvelles réalités du marché du crédit subsaharien afin de pouvoir examiner ses articulations avec le marché du travail et son impact en matière de création de travail décent. S'agissant du marché du travail, les analyses seront fondées sur les récents développements de la littérature économique.

2. *Marché du crédit et marché du travail en Afrique: éléments théoriques*

1. *Marché du travail en Afrique subsaharienne*

Par rapport au fonctionnement du marché du travail, les travaux conformes à l'orthodoxie et les approches néo-institutionnelles des sciences économiques sont en concurrence. Dans la théorie néoclassique, le fonctionnement du marché du travail, à l'instar des autres marchés, est analysé à partir des théories du consommateur et du producteur. La demande et l'offre du travail résultent respectivement de la maximisation du profit par chaque producteur et de l'arbitrage entre le travail et loisir dans la fonction d'utilité du consommateur. L'équilibre néoclassique sur le marché du travail s'obtient par la confrontation de la demande de travail et de l'offre de travail permettant d'aboutir au niveau de salaire d'équilibre grâce aux forces de la concurrence. L'équilibre est toujours réalisé et l'économie est en permanence dans une situation de plein-emploi. Ainsi, dans ce modèle de base, le travail est un facteur homogène et tous les travailleurs sont rémunérés au même taux de salaire correspondant au salaire d'équilibre. Ce qui est en contradiction avec les faits observés.

Alors, tout en s'inscrivant dans le prolongement de cette approche standard, la théorie du capital humain (Becker, 1964) rejette l'hypothèse d'homogénéité du facteur travail. Becker [1964] considère les niveaux de qualification des individus pour expliquer les écarts de salaires. Il fonde son analyse sur l'individualisme méthodologique et l'hypothèse d'une information parfaite. Les différentes dotations en capital humain constituent, d'après Becker [1964], les principaux déterminants du salaire, lui-même principal déterminant de l'offre de travail. Mais pour Hall [1966], la corrélation apparente entre revenus et éducation résulte d'une mauvaise modélisation car nombreux salariés ayant les mêmes qualifications, ainsi qu'une expérience comparable et exerçant des fonctions similaires au sein d'une même entreprise sont victimes de discriminations salariales. L'éducation ne détermine donc pas les gains, mais elle permet, selon Spence [1973, 1974, 1981] et Stiglitz [1975], de trier les individus selon les caractéristiques qui traduisent leur capacité potentielle, étant donné que les attributs souhaitables ne peuvent pas être connus au moment de l'embauche par les employeurs.

Ainsi, pour donner une autre explication aux écarts de salaires, McCall [1970] et Mortensen [1970] soutiennent que les individus disposent d'une information imparfaite sur les emplois et les salaires. Alors, le chômeur visite le marché du travail afin de trouver un meilleur salaire pour le service qu'il propose. Il poursuit la recherche tant qu'il espère améliorer son bien-être en continuant la prospection. Pour Doeringer et Piore [1971], les écarts de salaires ne sont pas simplement la résultante de l'information imparfaite sur le marché du travail. Ce marché serait compartimenté en deux segments (marché primaire, marché secondaire) et les mécanismes sous-jacents en matière de salaires, de perspectives professionnelles et de sécurité de l'emploi diffèrent d'un segment à l'autre. Le marché primaire ou protégé se réfère à un ensemble de règles et d'institutions qui gouvernent l'allocation du travail et les salaires au sein des entreprises du secteur moderne de l'économie. Dans ce secteur moderne, des normes organisent notamment la hiérarchie, la structure des rémunérations, la mobilité interne, la formation, en liaison avec la spécificité des qualifications, l'apprentissage sur le tas, l'incitation à la stabilité de l'emploi qui tendent à favoriser des pratiques coutumières aboutissant à la constitution d'un marché interne. Le marché du travail secondaire se caractérise par un cercle vicieux qui maintient les salaires à un niveau bas, par la spécificité de l'offre de travail pourvue par des classes sociales moins exigeantes en matière de salaires et de sécurité de l'emploi, ainsi que par des difficultés d'accès au marché primaire. Ainsi, la valorisation des investissements éducatifs serait fonction de l'appartenance au secteur primaire ou au secteur secondaire du marché du travail.

Pour expliquer la détermination des salaires et la coexistence de marchés formel et informel du travail dans les pays en développement, la théorie de la segmentation utilise un schéma dans lequel les marchés sont fragmentés en trois segments composés d'un secteur urbain structuré, d'un secteur urbain non structuré et du secteur agricole rural (Gillis et al., 1998). Cette formalisation suppose que le secteur urbain structuré est celui où pratiquement tous les actifs voudraient travailler à cause des salaires élevés qu'il propose et la grande stabilité des emplois offerts. Les salaires du secteur urbain structuré sont élevés parce que ce secteur recrute pratiquement tous les actifs possédant une formation universitaire et secondaire. Les entreprises de ce secteur tendent à mieux rétribuer le travail que les micro-entreprises pour une même catégorie d'emplois, davantage qu'elles n'auraient à le faire pour attirer simplement le nombre de travailleurs dont elles ont besoin. Le maintien des salaires du secteur urbain structuré à un niveau supérieur au salaire d'équilibre s'expliquerait par la législation du travail, ainsi que par la relation entre salaire et productivité du travail (théorie du salaire d'efficience). Ces facteurs empêchent donc la résorption de l'excédent d'offre sur le marché du travail du secteur structuré. A côté des entreprises du secteur urbain structuré, on a les petites et micro entreprises offrant une vaste gamme de biens et services en exerçant le plus souvent dans des créneaux dont l'exploitation n'apparaît pas rentable aux firmes du secteur structuré. Dans ce schéma du marché du travail fragmenté, l'entrée dans le secteur urbain non structuré est aisée, il suffit souvent de disposer d'un capital minime. Ceux qui ne disposent pas de capital requis pour créer un travail indépendant peuvent toujours se mettre au service d'autrui en échange de salaires faibles et dans des conditions de travail pénibles. Les nouveaux venus peuvent trouver une activité, même si leur présence tend à faire baisser les revenus pour tous les travailleurs du secteur. Ainsi, l'équilibre se réalise dans le secteur non structuré, mais à un niveau de salaire plus bas que celui du secteur urbain structuré. Cependant, les salaires versés dans le secteur urbain non structuré dépassent fréquemment ceux que perçoivent les travailleurs sur le marché de l'emploi rural. Bien que cette différence de salaire soit en partie illusoire à cause de la différence du coût de la vie entre les zones urbaine et rurale, le niveau de vie des habitants des villes demeure en général plus élevé que celui des ruraux. Dans un tel contexte, la résorption du secteur urbain non structuré ne saurait se faire non plus vers le secteur rural.

Ainsi, appliquée aux pays en développement, la théorie de la segmentation permet de comprendre la coexistence de différents segments sur le marché du travail. Cependant, l'hypothèse selon laquelle le secteur non structuré est d'accès facile constitue l'une de ses limites majeures. De nombreux travaux montrent que la proportion de migrants dans les unités informelles est la même que dans les unités formelles. L'accès au marché du travail informel nécessite certes un capital minime, mais pouvant représenter plusieurs mois de salaires minimum s'agissant de créer une petite unité de production (Lautier, 1994). De plus, pour beaucoup d'activités, les possibilités d'installation à propre compte comme l'obtention d'un travail employé dépendent de l'insertion de l'individu dans certains réseaux sociaux⁴. Par ailleurs, des travaux empiriques montrent qu'une partie des actifs voudraient travailler dans le secteur non structuré parce que l'économie informelle n'est pas seulement un ensemble d'activités marginales. Certaines activités impliquent la constitution de véritables petites unités de production nécessitant la disponibilité d'un capital technique minimum, l'utilisation de technologies appropriées et la possession d'une formation professionnelle. Dans les activités dynamiques du secteur dit informel, les bénéfices des entrepreneurs sont tout à fait comparables, non seulement aux salaires des manœuvres du secteur moderne des mêmes branches, mais également à ceux des ouvriers qualifiés⁵. En définitive, les approches de la segmentation n'offre pas la possibilité d'une analyse pertinente de l'exclusion sociale en liaison avec l'emploi. De nombreux travaux ont montré que la participation au marché du travail ne signifie pas l'absence de formes d'exclusion sociale et que tous les travailleurs du secteur informel ne sont pas des pauvres et tous ceux du secteur formel ne sont pas des non pauvres (Lachaud 1990).

Alors, pour mieux appréhender la relation entre le marché du travail et l'exclusion sociale, des approches pragmatiques tentent d'articuler les segments du marché du travail autour des concepts de protection, de régulation et d'autonomie (Harriss, 1986 ; Rodgers, 1986 ; Lachaud, 1993, 1994a, 1994b). En s'appuyant sur une analyse en classification, cinq strates sont identifiés : (i) travailleurs

⁴ Voir Insd [2003b].

⁵ Lachaud [1990].

irréguliers, (ii) travailleurs protégés (travail salarié régulier, contrat à durée indéterminée, rémunération au mois, au moins ouvrier qualifié), (iii) travailleurs indépendants marginaux (travail indépendant régulier, capital inférieur à un seuil déterminé), (iv) travailleurs indépendants avec capital (travail indépendant régulier, capital supérieur à un seuil déterminé) et (v) travailleurs non-protégés (travail salarié régulier ; contrat à durée au plus déterminée, rémunération au mois ou variable, au plus ouvrier semi-qualifié). Ces approches pragmatiques ont permis de mettre en évidence un lien étroit entre l'exclusion sociale et le statut d'emploi du chef de ménage, de déterminer les segments du marché du travail urbain associés à de faibles niveaux de vie et à des privations de possibilités (économiques, sociales, politiques, culturelles, etc.). Cependant, elles ont l'inconvénient d'être statiques. Par conséquent, elles ne permettent pas d'observer la dynamique du marché du travail, notamment les changements de comportements des acteurs liés aux évolutions de l'environnement économique, social et culturel. Autrement dit, les approches pragmatiques restent limitées surtout dans l'analyse des articulations du marché du travail avec les autres marchés.

S'appuyant sur cette segmentation pragmatique, l'approche des trajectoires notionnelles propose un cadre d'analyse permettant d'appréhender les comportements d'offre et les mécanismes sous-jacents d'insertion des individus dans les différents segments du marché du travail (Zerbo, 2006). Cette approche part d'une recombinaison des segments identifiés par Lachaud [1994a] en quatre strates suivant les critères d'autonomie (indépendant/dépendant) et de qualité de l'emploi (décent/indécent) qui sont : les emplois salariés protégés ou décents, emplois dépendants précaires, emplois indépendants vulnérables (capital marginal ou agriculture de subsistance) et enfin les emplois indépendants décents. Sur cette base et partant du postulat selon lequel chaque agent participe au marché du travail pour accroître ou maintenir son niveau de bien être et/ou celui de son ménage dans le temps, cette approche déduit que les comportements d'offre de travail des individus obéissent à une trajectoire professionnelle notionnelle dont chacune des étapes correspond à l'un des statuts d'emploi ci-dessus identifiés. Pour chaque agent, les caractéristiques (structure et qualité) de la trajectoire notionnelle (l'offre de travail) dépendent des capacités, des possibilités et des contraintes socio-économiques et culturelles du ménage d'appartenance, de la position sociale de l'individu dans ce ménage, de ses propres capacités, ainsi que de l'environnement économique et institutionnel (taux de chômage, capacité des institutions du marché du travail et leur degré d'accessibilité, discrimination sur le marché, etc.). Pour les ménages privés de capacités élémentaires, l'offre de travail des membres se caractérise par une plus grande précarité (offre de travail de mineurs, offre de travail dans des segments non protégés et offre de travail non qualifié) à cause du coût social du chômage d'attente (en vue d'un emploi décent) qui serait extrêmement élevé pour ces ménages. A contrario, pour les ménages ayant un niveau élevé de capacités et d'actifs matériels, l'offre de travail des membres s'adresse aux segments protégés du marché, surtout lorsque l'environnement économique est favorable. En effet, pour de tels ménages, le coût social du chômage d'attente de l'un de leurs membres est faible et les individus disposent de qualifications et d'actifs matériels et immatériels nécessaires (capital physique minime, capital relationnel ou social, réseaux sociaux riches, etc.) pour accéder à des emplois décents.

Ainsi, selon l'approche des trajectoires notionnelles, les individus internalisent les contraintes et les possibilités liées aussi bien au contexte familial qu'à leur environnement socio-économique et institutionnel dans leurs prises de décisions sur le marché du travail et s'ajustent (ou envisagent s'ajuster) en fonction des évolutions de ces dernières. Les contraintes et possibilités économiques, sociales et culturelles, individuelles, familiales ou institutionnelles déterminent donc le point d'insertion des individus sur le marché du travail et leurs évolutions futures déterminent leur trajectoire professionnelle effective. De ce fait, l'évolution du travail décent dépend non seulement du niveau de la demande de travail dans les segments protégés du marché du travail (grandes entreprises, petites et moyennes entreprises et industries et secteur public), des possibilités d'accumulation dans les micro-entreprises et auto-emplois (indépendants avec capital), ainsi que du développement de l'agriculture progressive (indépendants agricoles évolutifs), mais également du niveau de *capacités* des ménages. Alors, tous les facteurs susceptibles d'influencer positivement le développement des segments protégés du marché (la demande de travail décent) et/ou le niveau de *capacités* des ménages (l'offre de travail) seraient favorables au travail décent. Parmi ces facteurs, l'accès au crédit constituerait l'un des principaux déterminants à la fois de la demande de travail décent et de la qualité

de l'offre de travail dans l'économie, car comme le montre le modèle de Stiglitz et Weiss [1981], les imperfections du marché du crédit jouent un rôle important sur l'exclusion sociale. D'où l'intérêt d'examiner les forces et faiblesses du marché du crédit en matière de création d'emploi décent à travers l'analyse des interactions entre les marchés du crédit et du travail par les canaux de l'offre et de la demande de travail. Avant d'examiner les liens entre les deux marchés, il s'agira dans la sous-section suivante de chercher à cerner le marché du crédit en Afrique subsaharienne.

2. Marché du crédit en Afrique subsaharienne

A. Le marché du crédit selon la littérature

Dans la littérature sur le secteur financier en Afrique subsaharienne, il est distingué trois segments, à savoir, le secteur bancaire classique, les systèmes financiers décentralisés et le secteur financier endogène dont les principaux acteurs sont les tontines, les banquiers ambulants, les caisses de solidarités, les usuriers, etc. (Gentil & Fournier, 1993 ; Morduch, 1999 ; Doligez, 2004).

En dépit de l'abandon des politiques d'encadrement du crédit dans la plupart des pays africains suite à la libéralisation dans les années 1990 et malgré le nombre croissant de banques commerciales, le secteur bancaire demeure relativement très sélectif et d'accès difficile pour la majorité de la population et une certaine catégorie d'entreprises. Cette situation est le plus souvent imputée, entre autres, au faible niveau d'instruction et au fait que la majorité de la population exerce dans de petites activités ne se conformant pas aux normes et procédures juridiques et comptables classiques sur lesquelles reposent les dispositifs d'évaluation des risques dans les banques. Ainsi, les importants coûts de transaction et les asymétries d'information liés à cette catégorie de clients constitueraient les contraintes majeures pour le secteur bancaire d'assurer efficacement son rôle d'intermédiation financière. Ce secteur toucherait à peine 10 à 20 pour cent de la population des pays d'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, le secteur bancaire est soumis, entre autres, à des règles prudentielles et à des règles sur les conditions de banque (taux d'usure, qualité du portefeuille de crédits, taux de couverture des risques, fonds propres, capital minimum d'entrée dans le secteur, etc.) édictées par les autorités monétaires et fait l'objet de surveillance de la part de ces autorités. La concurrence reste partielle : (i) l'entrée dans le secteur n'est pas totalement libre (dans l'UEMOA, par exemple, un capital d'un milliard de FCFA est exigé pour la création d'une banque et un demi milliard pour un établissement financier) ; (ii) les taux d'intérêt sont plafonnés ; (iii) les possibilités de transformation des ressources seraient réduites au regard des règles prudentielles et de l'environnement des affaires (degré d'informalité élevé).

Quant au secteur endogène qui se crée en dehors d'interventions externes, il a ses propres règles, ses propres normes. Il repose sur les notions de confiance, de solidarité et de proximité géographique et sociale. Les prêteurs potentiels sont de diverses catégories sociales (notables, gros commerçants traditionnels, agriculteurs ou éleveurs aisés, groupements plus ou moins informels de membres d'une famille, d'une région ou d'amis, etc.). On estime qu'il touche plus de 70% de la population des pays africains. Cependant, ses moyens restent limités et ses services sont souvent très coûteux et risqués.

Face à ces contraintes dans le secteur bancaire et dans le secteur financier endogène, s'est créé un secteur intermédiaire à la fin des années 1960 : la microfinance. Contrairement au secteur financier endogène, la microfinance mêle interventions externes et forte implication des bénéficiaires dans la définition et la gestion des institutions. Ce secteur a évolué très rapidement au cours de la dernière décennie. Selon Lafourcade et al. [2005], 57 pour cent des institutions de microfinance ont été créées entre 1995 et 2003. Initialement constituée de projets à volet crédit, la microfinance privilégie aujourd'hui l'approche d'institutions financières pérennes. Pour faire face aux asymétries d'information, ainsi qu'aux importants coûts de transaction liés à la modicité des opérations, la microfinance adopte une approche collective du crédit. Selon la Banque mondiale [1997], environ 65% des dispositifs de microfinance reposent sur une approche collective et plus de deux tiers de leur clientèle sont des femmes. A travers l'approche collective, les institutions de microfinance délèguent

la gestion de l'information à la fois *ex ante* (sélection des emprunteurs) et *ex post* (contrôle des comportements de remboursement), pallie l'insuffisance ou l'absence de garanties matérielles, évitent le problème de la sélection adverse par le principe d'auto-sélection et le droit de regard du groupe sur l'utilisation du crédit. Les Etats et/ou les Banques centrales ont évité pendant longtemps d'intervenir directement dans le secteur. Cependant, les risques politiques et financiers éventuels, en liaison avec l'accroissement important du volume global des opérations incitent les autorités publiques et monétaires à utiliser leur légitimité pour réglementer et réguler le secteur financier décentralisé.

Cette représentation du marché du crédit vise surtout à expliquer l'émergence de la microfinance. Par conséquent, elle s'intéresse très peu aux comportements des différents acteurs, notamment en matière d'offre et de demande de crédit. La question est alors de savoir si les comportements observés sur le marché du crédit dans les pays africains obéissent à une stratification basée sur la nature des créanciers.

B. Le marché du crédit vu sous un autre angle

1. Une représentation du marché du crédit

La prise en compte des comportements d'offre et de demande du crédit et des taux d'intérêt débiteur semble montrer que la segmentation du marché du crédit dans les pays d'Afrique subsaharienne va au-delà de la simple différence du statut institutionnel des créanciers. Le marché du crédit dans les pays africains pourrait être subdivisé en quatre compartiments.

Le premier compartiment du marché du crédit est caractérisé par une offre de crédit supérieure à la demande et un taux d'intérêt moyen inférieur au taux moyen global (compartiment à régime de demande). Dans ce compartiment, l'offre est assurée surtout par les établissements classiques et elle s'adresse aux grandes entreprises. La concurrence entre les établissements de crédit est plus intense dans ce segment du marché au profit des clients qui sont pour la plupart dans des filières stratégiques de l'économie (coton, cacao, café, produits pétroliers, etc.). Aussi, l'entrée d'une autre banque sur le marché est-elle susceptible de faire baisser le taux d'intérêt moyen dans ce compartiment. Par ailleurs, les possibilités qu'ont les grandes entreprises à solliciter des financements auprès des banques du reste du monde accentuent la concurrence et tirent le taux moyen vers le bas. En outre, attirées de plus en plus par le segment des grandes entreprises, des institutions de microfinance offrent désormais du crédit dans ce compartiment. L'existence de ce premier compartiment serait liée au niveau relativement bas de risques et au faible coût de transaction qu'engendrent les opérations de crédit avec les grandes entreprises. En effet, les grandes entreprises sont relativement plus aptes et plus disposées à fournir à leurs banquiers les informations financières et comptables (information hard) et les garanties nécessaires. De plus, compte tenu de leur place dans l'économie nationale et de leur statut juridique, la collecte de l'information soft est relativement moins onéreuse et les problèmes de succession dans les grandes entreprises ne sont pas aussi cruciaux que dans les petites et moyennes entreprises. Aussi, l'effectif réduit des grandes entreprises dans les économies nationales africaines expliquerait-elle en partie l'abondance relative de l'offre de crédit dans ce compartiment : quel sera le contenu du portefeuille d'une banque qui n'aurait pas pu octroyer de crédit à quelques unes des grandes entreprises de l'économie nationale ?⁶

Le deuxième compartiment du marché du crédit est caractérisé par une offre inférieure à la demande et un taux d'intérêt moyen supérieur à celui du premier compartiment (compartiment à régime d'offre). Il s'agit de l'offre de crédit à l'endroit des petites et moyennes entreprises assurée pour une part importante par les établissements de crédits classiques et une infime partie par les institutions de microfinance dont certaines ont de plus en plus des guichets de financement d'entrepreneurs. Ce segment du marché de crédit se caractérise par d'importantes asymétries d'information et d'énormes coûts de transaction pour les établissements prêteurs. Ce qui justifierait l'écart de taux d'intérêt et la différence de comportements d'offre de crédit avec le premier

⁶ Au 31 décembre 2005, aucune banque du Burkina Faso ne respectait la règle de division du risque relative aux engagements individuels. Cela montre la forte concentration des crédits sur quelques clients.

compartiment. En effet, contrairement aux grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises des pays africains seraient peu aptes ou peu disposés à produire les documents financiers et/ou sociaux fiables pour les banquiers (information hard) et la collecte de l'information soft (honnêteté, capacités et stratégie des dirigeants de l'entreprise, possibilités de succession, etc.) nécessite davantage d'efforts (moyen et temps). Cela est davantage rendu difficile par le fait que dans la plupart des petites et moyennes entreprises, il n'y a pas toujours une distinction nette entre l'entreprise et le ménage du promoteur. En outre, il est admis que les petites et moyennes entreprises se distinguent par l'absence ou l'insuffisance de garanties proposées aux banquiers et les fortes incertitudes de succession qui ne garantissent pas la continuité de l'activité en cas d'invalidité ou de décès du promoteur. Compte tenu de tous ces facteurs de risques, les banquiers, soucieux notamment de respecter les normes prudentielles en vigueur, « ne se bousculent pas à la porte des petites et moyennes entreprises » pour octroyer du crédit comme ils le feraient pour les grandes entreprises. C'est ainsi que CEA(2000) soutient que les institutions financières formelles africaines ne fournissent qu'un financement peu important à la petite industrie et ne veulent pas accorder de prêts aux petites entreprises. La concurrence serait donc moins accentuée que dans le premier segment du marché du crédit et on assisterait à une sorte d'étranglement du crédit (*credit crunch*), c'est-à-dire une raréfaction de l'offre de crédit due à la réticence (justifiée ou non) des banques qui ne se traduit pas par une hausse des taux d'intérêt de ce compartiment permettant de restaurer l'équilibre.

Le troisième compartiment du marché du crédit est relatif aux micros et petits crédits. L'offre de ce type de crédit est assurée surtout par les institutions de microfinance, par des établissements financiers spécialisés, mais aussi par des banques. L'offre de crédit des institutions de microfinance s'adresse majoritairement aux promoteurs indépendants de micro-activités, tandis que les petits crédits des banques et établissements financiers sont orientés vers les salariés du secteur formel, les groupements villageois et les coopératives. L'une des spécificités de ce compartiment tient au fait qu'il n'est pas totalement ouvert. L'offre de crédit s'adresse à des catégories bien précises (par exemple les salariés du secteur formel) et/ou uniquement aux membres de l'institution de crédit. Les problèmes d'asymétries d'information et l'insuffisance de garanties matérielles sont palliés à travers le droit de regard du groupe, de l'institution ou de l'employeur. Ce qui rend l'accès au crédit plus facile dans ce compartiment comparé au second compartiment, par contre les taux débiteurs y seraient en moyenne plus élevés. Au Burkina Faso par exemple, aussi bien les banques que les institutions de microfinance interviennent dans le financement des intrants de la campagne cotonnière par des crédits aux groupements de producteurs en utilisant l'approche collective. Par ailleurs, concernant les petits crédits bancaires aux salariés du secteur formel, les établissements de crédit délèguent la gestion de l'information à l'employeur qui s'engage à mettre à la disposition de l'établissement, à chaque échéance, une partie du salaire de son employé au moins égale au montant des remboursements périodiques.

Le quatrième compartiment est le marché endogène du crédit. L'offre est assurée par des parents proches ou lointains, des amis ou des usuriers, des réseaux sociaux ou professionnels. Les conditions d'octroi de crédit sont très hétérogènes dans ce dernier compartiment : les taux débiteurs varient de 0% à 100%, voire plus, et les garanties peuvent être matériels ou immatériels, selon les relations sociales et familiales liant le prêteur et l'emprunteur. Ainsi, les conditions d'accès au crédit dans ce compartiment sont fortement influencées par les relations sociales entre les parties. Egalement, l'appartenance à des réseaux sociaux et professionnels performants ou à un ménage à statut socio-économique élevé, ainsi que la catégorie sociale de l'individu lui-même déterminent la capacité des individus à mobiliser des fonds dans ce dernier compartiment.

Il est à noter au passage qu'à côté de ce marché du crédit, il existe dans certains pays d'Afrique subsaharienne un marché financier qui vise à décroquer le secteur financier. Cependant, comme indiqué en introduction, ses marchés financiers restent embryonnaires dans la plupart des pays et ne sont pas dynamiques. Par ailleurs, ils ne sont pas accessibles aux petites et moyennes entreprises compte tenu des conditions d'admissibilité (capitalisation boursière minimum, exigences comptables et d'animation du marché). Dans la zone UEMOA, le marché des titres publics reste relativement plus actif. Les Etats émettent régulièrement des bons et des obligations de Trésor avec le concours de la

Banque centrale⁷. Cependant, sur le marché des titres publics, les souscripteurs sont essentiellement des banques de la zone UEMOA. De ce fait, l'appel public à l'épargne des Etats membres de l'UEMOA s'apparente plus au financement des besoins du secteur public par le système bancaire. Ceci a des implications directes sur certains compartiments du marché du crédit comme nous le verrons plus loin.

2. Quelques évidences empiriques

Il s'agit dans ce paragraphe de confronter l'analyse théorique du marché du crédit ci-dessus proposée aux faits observés. Compte tenu des données disponibles, les évidences empiriques concerneront le différentiel de taux d'intérêt entre les trois premiers compartiments du marché du crédit, ainsi que la différence de niveau de l'offre de crédit entre les deux premiers. Pour examiner l'existence d'un différentiel de taux d'intérêt sur le marché du crédit, nous utilisons les résultats des enquêtes mensuelles de la BCEAO sur les conditions de banques de janvier 2005 à juillet 2006. Ces enquêtes recensent auprès des banques tous les crédits octroyés au cours du mois et les conditions dans lesquelles chaque crédit l'a été, ainsi que la nature des bénéficiaires. Concernant l'offre de crédit, nous nous appuyons sur les données de la centrale des risques de la BCEAO.

Tableau 1 : Taux débiteurs moyens des banques (en % par an) selon la catégorie de clients au Burkina Faso

Catégorie de clients	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre
	2005	2005	2005	2005	2006	2006
Particuliers	12,7	12,3	12,9	12,7	12,2	13,0
Coopératives et groupements	11,9	12,9	12,9	12,6	12,8	12,9
Sociétés d'Etat & privées	8,6	8,3	11,1	9,8	8,5	9,4
Entreprises individuelles	10,1	12,6	12,1	10,9	11,7	11,6
Divers	9,9	14,6	9,9	11,9	12,1	10,3
Taux débiteur moyen global	9,8	9,4	11,9	10,7	9,6	10,3

Source : A partir des données des enquêtes mensuelles sur les conditions de banques de janvier 2005 à juin 2006 de la BCEAO.

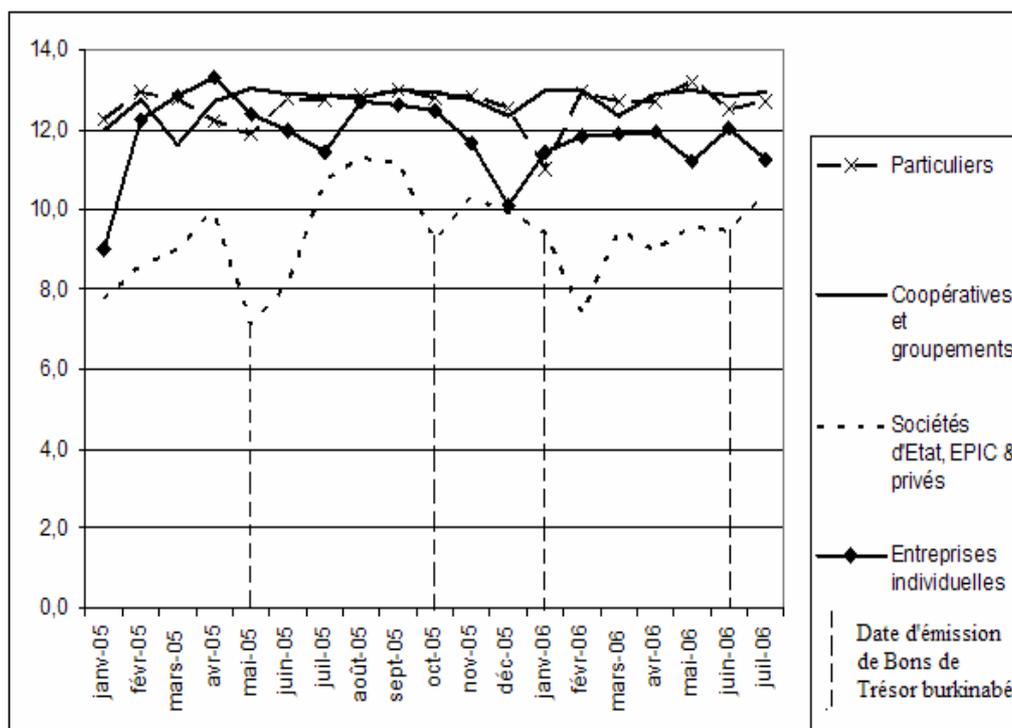
Les résultats des enquêtes mensuelles de la BCEAO sur les conditions de banques ne contreviennent pas avec cette représentation du marché du crédit. En effet, il ressort (tableau 1) que la catégorie des sociétés (privées et étatiques) correspondant au type de clients du premier compartiment bénéficie du taux débiteur moyen le plus bas quelle que soit la période considérée. Pour les sociétés, le taux d'intérêt moyen a varié entre 8 et 10 pour cent entre le premier trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2006, sauf au cours du troisième trimestre 2005 où il a atteint 11,1 pour cent. Quant au taux débiteur moyen servi aux entreprises individuelles qui correspondent, à quelques exceptions près, à la catégorie des clients du deuxième compartiment du marché du crédit, il a varié entre 10,1 et 12,6 pour cent au cours de la même période. Le différentiel de taux entre ces deux premières catégories de débiteurs a varié entre 1,0 et 4,3 pour cent. Par ailleurs, il ressort que pour le segment des petits crédits (crédits aux particuliers, aux groupements et coopératives), les taux débiteurs sont les plus élevés. Ils ont variés entre 12,2 et 13,0 pour cent au cours de la période de référence.

L'examen de l'évolution mensuelle des taux débiteurs des banques selon la catégorie des clients vient conforter les constats ci-dessus (graphique 1). De janvier 2005 à juillet 2006, le taux débiteur des sociétés est resté largement inférieur de celui des autres catégories de clients, excepté en décembre 2005 où le taux débiteur moyen des entreprises individuelles a baissé pour se situer à 10,1 pour cent,

⁷ De janvier 2005 à septembre 2006, une vingtaine d'émissions de bons du Trésor a été enregistrée dans la zone UEMOA pour un montant global de 470,8 milliards de FCFA mis en adjudication (BCEAO : Etat des souscriptions aux émissions de bons du Trésor réalisées dans l'UMOA depuis septembre 2001).

contre 9,9 pour cent pour les sociétés. Les taux d'intérêt appliqués par les banques du Burkina Faso aux particuliers, coopératives et groupements sont du même ordre de grandeur et sont globalement supérieurs aux taux débiteurs des entreprises individuelles. Le différentiel entre d'une part, le taux débiteur des particuliers, coopératives et assimilées et d'autre part, les taux débiteurs des autres catégories de clients serait plus élevé si l'on tient compte des établissements financiers pour lesquels le taux d'usure est à 27 pour cent, contre 18 pour cent pour les banques. Ainsi, l'hypothèse de la segmentation du marché du crédit bancaire du point de vue du taux débiteur ne peut être rejetée.

Graphique 1 : Evolution des taux débiteurs des banques selon la nature des clients (en %)



Source : A partir des données des enquêtes mensuelles sur les conditions de banques de la BCEAO de janvier 2005 à juillet 2006

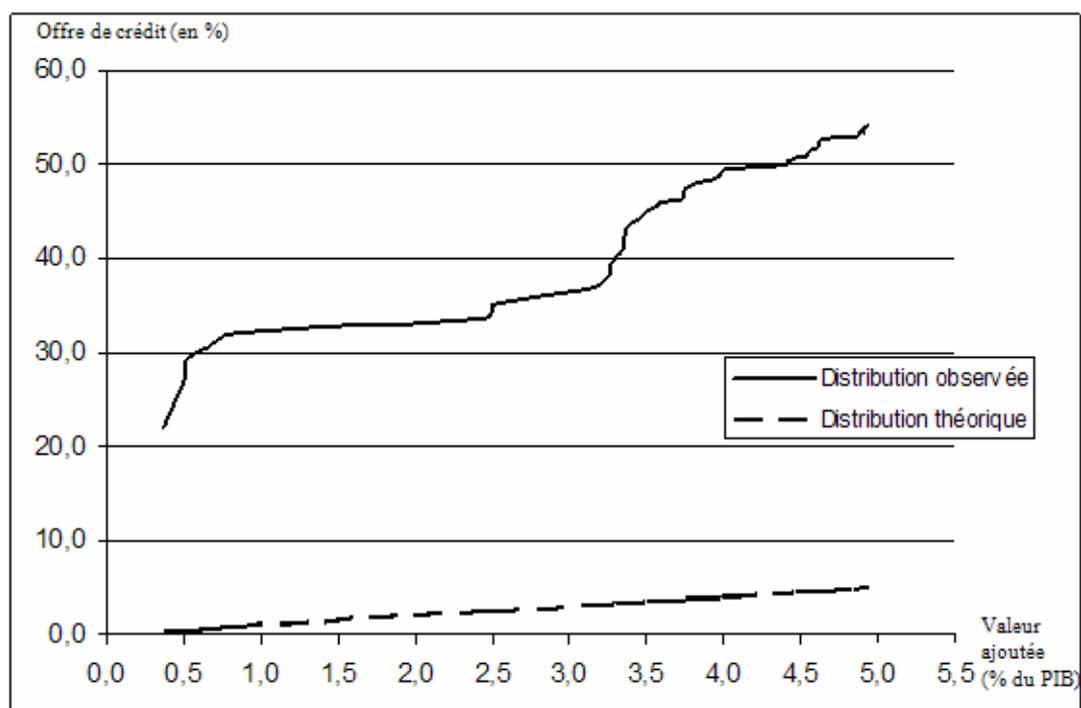
Les tests de comparaison des moyennes viennent confirmer ces résultats. Le taux débiteur moyen servi aux sociétés est significativement différent des taux débiteurs moyens des autres catégories de clients au seuil de 5 pour cent, tandis que le taux moyen des particuliers, groupements et assimilés est significativement différent de celui des entreprises individuelles au seuil de 10 pour cent. Les taux débiteurs des particuliers et des groupements ne sont pas significativement différents même au seuil de 10 pour cent.

Du côté de l'offre de crédit, les résultats obtenus à partir des données de la centrale des risques de la BCEAO et des états financiers des entreprises tendent également à confirmer la représentation du marché du crédit proposée ci-dessus. Les déclarations mensuelles à la centrale des risques permettent de constater une forte concentration de l'offre de crédit dans le segment des grandes entreprises. Quelle que soit la période considérée, plus de la moitié de l'offre de crédit est octroyée à moins de 1 pour cent des entreprises et plus de 75 pour cent de l'offre de crédit est distribuée à 5 pour cent des entreprises au plus, qui sont essentiellement les plus grandes entreprises de l'économie burkinabé. La structure de l'offre de crédit ainsi observée obéit-elle à la logique économique (la contribution de chaque segment à l'activité) de sorte que l'on ne puisse pas conclure que l'offre de crédit est en faveur du premier compartiment ? Pour répondre à cette question, il est important de confronter la distribution observée du crédit à la distribution théorique du crédit.

La distribution théorique de l'offre de crédit est celle qui serait identique à la contribution (en pourcentage) des entreprises au volume d'activité ou à la richesse créée. Dans cette analyse, nous choisissons comme distribution théorique du crédit, la distribution de la valeur ajoutée en 2005. Ce qui signifie que nous considérons que la distribution de crédit n'est pas en faveur d'un groupe d'entreprises quelconque si elle est faite selon la contribution de chaque entreprise au produit intérieur brut (PIB).

Pour confronter la distribution observée à la distribution théorique du crédit, nous avons considéré un échantillon de 58 grandes entreprises (chiffre d'affaires > 500 millions de FCFA) de différents secteurs d'activités. Le cumul de l'encours de crédit à fin juin 2006 des entreprises de cet échantillon représente 54,3 pour cent des crédits à l'économie à cette date. La représentation graphique des distributions observée et théorique montre que l'offre de crédit est relativement plus abondante dans le segment des grandes entreprises que dans le segment des petites et moyennes entreprises. En effet, la courbe de distribution observée de crédit se situe largement au-dessus de la courbe de distribution théorique⁸. Cet état de fait justifie en partie le différentiel non négligeable de taux d'intérêt débiteur observé entre les deux segments.

Graphique 2 : Distribution de l'offre de crédit des grandes entreprises selon leur contribution au PIB



Source : A partir des données de la centrale des risques à fin juin 2006 et de la centrale des bilans de la BCEAO relatives à l'exercice 2005.

Les résultats empiriques ci-dessus permettent de conclure que le marché du crédit bancaire est segmenté suivant le taux débiteur et les comportements en matière d'offre. Cependant, comme déjà signalé, les frontières de ces différents segments ne sont pas nettes, aussi les compartiments sont-ils en interaction les uns avec les autres.

Dans le second compartiment du marché du crédit, le niveau de l'offre de crédit et le taux d'intérêt moyen sont en partie fonction de la demande de crédit et du taux d'intérêt moyen du premier segment qui regroupe la catégorie de clients en général moins risqués. La préférence du secteur

⁸ La courbe de distribution observée devait être en dessous de la courbe de distribution théorique si l'offre de crédit était relativement moins abondante dans le segment des grandes entreprises que dans celui des PME. Les deux courbes seraient confondues si l'offre de crédit était équitable entre les deux segments.

bancaire étant nettement plus élevée pour le premier compartiment du marché du crédit, une augmentation de la demande de crédit dans ce compartiment, pour un niveau donné d'offre de crédit bancaire, entraîne une réduction de l'offre de crédit et un accroissement du taux d'intérêt moyen du compartiment des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, le système bancaire aurait une plus grande préférence pour le premier compartiment que pour les titres publics (bons et obligations du Trésor), compte tenu du différentiel de taux d'intérêt en faveur du marché du crédit⁹. Cependant, l'espérance du rendement des placements étant décroissante avec le risque qui leur est associé, les titres publics sont plus préférés par le système bancaire que l'octroi de crédits dans les compartiments les plus risqués du marché du crédit.

Mais, de façon générale, l'émission de titres publics réduit l'offre de crédit et accroît les taux d'intérêt débiteur dans les banques. Cet impact des émissions de titres publics sur le marché du crédit est mis en évidence dans le graphique 1. On peut constater que les dates d'inversion des tendances baissières du taux débiteur des sociétés correspondent aux dates d'émission de bons de Trésor burkinabé, excepté en janvier 2006 où l'Etat burkinabé a procédé à une émission de bons, tandis que la tendance à la baisse du taux débiteur s'est poursuivie jusqu'en février 2006. Il est important de noter que l'émission de bons de janvier 2006 se distingue des autres émissions de la période sous revue par la faible participation des investisseurs (des banques), avec un taux de couverture du montant mis en adjudication par les offres qui est ressorti à 68,8%, contre 125,3% à 324,0% pour les autres émissions. Ce constat se justifie en partie par le fait que cette émission a coïncidé avec la mise en place des crédits de campagne au profit des sociétés cotonnières. La mise en place des crédits dans le premier compartiment étant préférée par les banques que les titres publics, elles se sont détournées des émissions de bons au profit des sociétés cotonnières. Alors, l'émission de bons de Trésor n'a pas eu un effet immédiat sur le taux d'intérêt débiteur.

S'agissant des interactions entre le troisième compartiment du marché du crédit (petits et micros crédits), il y a lieu de signaler que les institutions de micro-crédits et les établissements financiers spécialisés dans les petits crédits aux particuliers ont recours aux banques pour lever des ressources afin de faire face à la demande de crédit de leur clientèle. De ce fait, lorsque la demande de crédit augmente dans ce troisième compartiment, cela entraîne non seulement l'augmentation du taux d'intérêt moyen de ce segment, mais également l'augmentation des taux d'intérêt moyen des autres compartiments du marché du crédit, en liaison avec l'accroissement de la demande de ressources s'adressant aux banques venant des institutions de microfinance et des établissements financiers. Par ailleurs, le durcissement des conditions de crédit dans le troisième compartiment entraîne une augmentation de la demande de crédit dans le quatrième segment du marché du crédit et vis versa.

En résumé, le marché du crédit du Burkina Faso en particulier et des pays d'Afrique subsaharienne en général est compartimenté en quatre segments ci-dessus identifiés où les conditions d'accès, les comportements d'offre de crédit et les mécanismes de gestion de l'information et du risque de crédit sont différents. Les frontières entre ces compartiments, qui sont plus en interaction qu'isolés, ne sont pas nettes et les logiques de fonctionnement dans les compartiments identifiés chevauchent la représentation dualiste du secteur financier (secteur bancaire / microfinance). Comment le marché du crédit, structuré de cette façon, interagit-il avec le marché du travail ? Pour répondre à cette préoccupation, il est nécessaire d'appréhender dans un premier temps les articulations entre les deux marchés.

3. Articulations entre les marchés du travail et du crédit

Nous examinons les articulations entre d'une part, le crédit et les comportements d'offre de travail et d'autre part, le crédit et la demande de travail.

⁹ Au Burkina Faso, le taux moyen pondéré des émissions de titres publics est demeuré jusqu'à présent inférieur à 5,5 pour cent, pourtant comme le montre le tableau 1, le taux débiteur moyen est resté supérieur à 8 pour cent chez les sociétés de janvier 2005 à juillet 2006.

A. **Marché du crédit et comportements d'offre de travail**

Le lien entre le marché du crédit et l'offre de travail, bien que paraissant évident, n'est pas suffisamment mis en évidence dans la littérature économique à cause notamment des difficultés d'ordre théorique à cerner les comportements d'offre de travail des agents économiques en Afrique subsaharienne. Ainsi, au plan théorique, la question de l'impact du marché du crédit sur les comportements d'offre de travail des ménages reste posée. Nous allons recourir à l'approche des trajectoires notionnelles du marché du travail pour explorer les canaux de transmission de l'impact du crédit sur les comportements d'offre de travail.

Selon l'approche des trajectoires notionnelles, la qualité de l'offre de travail à court, moyen et long termes dépend des capacités et des potentialités des individus, des conditions de vie et du statut socio-économique de leurs ménages d'appartenance, de l'environnement socio-économique global. La qualité de la trajectoire notionnelle des individus s'améliore avec les évolutions favorables des conditions de vie de leurs ménages respectifs, de l'environnement socio-économique (amélioration générale des conditions de vie, réduction du taux de chômage, etc.), des capacités et des possibilités individuelles (capital humain, capital physique, position sociale de l'individu dans le ménage ou dans la société, etc.).

Plus précisément, l'offre de travail indécent et précaire résulte d'abord des contraintes socio-économiques au niveau familial qui ne permettent pas aux individus d'être davantage efficace et patient dans la prospection du marché du travail, car le coût social du chômage est relativement élevé. L'entrée sur le marché du travail, par exemple, de membres mineurs d'un ménage est en partie liée aux us de la société d'appartenance du ménage, mais surtout aux contraintes socio-économiques du ménage et à la position sociale de l'enfant dans le ménage en particulier ou dans la société en général. Par ailleurs, l'accès limité des femmes aux segments protégés du marché du travail dans les pays d'Afrique subsaharienne est lié notamment à la position attribuée consciemment ou inconsciemment à la femme dans la société et dans le ménage, ainsi qu'à la relative faible capacité (faible capital humain, physique et social) de cette catégorie d'agents économiques.

La précarité de l'offre de travail découle également de la faible capacité des ménages à mobiliser du capital social et relationnel, mais aussi du capital physique pour insérer leurs membres dans les segments protégés du marché du travail. La généralisation du chômage ou la raréfaction des opportunités d'emploi décent et la dégradation continue des conditions de vie, notamment suite à des crises économiques, ont des effets négatifs sur la qualité de l'offre de travail à court et moyen termes. Chacun de ces facteurs est très déterminant dans l'accroissement du sous-emploi dépendant ou indépendant, car l'individu se trouvant dans l'obligation de survivre offre sa force de travail sans tenir compte de ses qualifications, de la rémunération minimum nécessaire à une vie acceptable, des effets négatifs de cet emploi sur sa santé et sur l'environnement, de la sécurité du travail, etc.

Vu sous cet angle, l'accès au crédit apparaît comme l'un des éléments déterminants dans les comportements d'offre de travail des membres de ménage, dans la mesure où le crédit permet aux ménages et aux individus d'accroître leurs possibilités ou *capabilities* au sens de Sen. Comme l'ont montré plusieurs auteurs (Stiglitz et Weiss, 1981), le crédit contribue à l'amélioration des conditions de vie des ménages et par conséquent, permet aux membres de ménage de prospecter le marché du travail dans des conditions familiales favorables et d'offrir un emploi décent correspondant à leurs qualifications. Également, en améliorant les conditions de vie des ménages, l'accès au crédit par les ménages permet de réduire l'entrée précoce des enfants sur le marché du travail. En effet, les difficultés socio-économiques au niveau familial pouvant contraindre les enfants à travailler sur leur propre initiative ou sur l'initiative de leur famille se réduisent lorsque le ménage a accès au crédit. Il s'agit notamment de la gestion des périodes difficiles (périodes de soudures, maladie, décès, etc.) pour laquelle le crédit aux ménages se révèle efficace en permettant aux ménages de désinvestir ou d'attendre le moment propice pour la vente de la production à des prix acceptables (Khan Hasan, 2001). Par ailleurs, à travers ses effets positifs sur les conditions de vie des ménages, le crédit permet de façon indirecte aux jeunes membres du ménage d'accéder à l'éducation et de renforcer davantage

leur capital humain (enseignement général, formation technique, apprentissage/stage professionnel) afin de pouvoir offrir du travail décent sur le marché. En outre, de façon directe, le crédit constitue une des premières sources de financement de l'éducation dans les ménages urbains et de plus en plus dans le milieu rural à travers le micro-crédit. C'est ainsi que Decaluwé et al. (2004) soutiennent que les imperfections du marché du crédit sont potentiellement à l'origine d'une sous-production d'éducation, le capital humain ne pouvant s'accroître qu'au prix de financements que les individus ne peuvent mobiliser en suffisance. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de 130 pays observés sur la période 1960-1999, Bresson (2004) arrive à la conclusion que le développement du marché du crédit tend à réduire les inégalités de l'accès à l'éducation.

Outre les aspects ci-dessus signalés, un plus grand accès des ménages au crédit accroît leurs possibilités à saisir les opportunités, notamment en matière d'auto-emploi pour les membres de ménage ayant des projets potentiels. Le crédit élargit les possibilités d'action des ménages en augmentant leurs potentialités d'investissements socialement rentables et en permettant une réallocation plus optimale de la main-d'œuvre familiale sur le marché du travail¹⁰. Il permet de donner aux individus le mode de fonctionnement auquel ils aspirent en facilitant l'accès et la maîtrise des technologies efficaces de production, en même temps qu'il est un facteur de bien-être social.

Par ailleurs, selon l'approche des trajectoires notionnelles, les comportements d'offre de travail sont également influencés par l'état de la demande de travail. Pourtant les évolutions de la demande potentielle de travail décent dépendent, entre autres, des possibilités d'augmentation des capacités de production dans les entreprises dont l'accès au marché du crédit. L'accès à des crédits susceptibles d'accroître les capacités de production des entreprises ayant relativement plus de potentiels de création d'emplois protégés constitue un facteur important d'élargissement des opportunités d'emplois décents et, par conséquent, d'amélioration de la qualité de l'offre de travail.

En résumé, le marché du crédit influe sur les comportements d'offre de travail des ménages à travers quatre principaux canaux : (i) l'amélioration des conditions de vie des ménages induite par un plus grand accès au crédit (*effet du niveau de bien-être sur les comportements d'offre de travail*) ; (ii) l'impact direct du crédit sur le capital humain ; (iii) l'élargissement des possibilités d'action des ménages permettant une réallocation optimale de la main-d'œuvre familiale ; (iv) l'élargissement des opportunités d'emplois décents suite à l'accroissement des capacités de production des entreprises que peut induire leur accès au marché crédit. En outre, le crédit influencerait également sur le marché du travail par d'autres canaux à identifier du côté de la demande afin de cerner l'ensemble des principales articulations entre les deux marchés.

B. **Marché du crédit et demande de travail décent**

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les maillons de l'économie les plus grands pourvoyeurs d'emplois décents sont généralement l'administration publique et le segment des grandes entreprises publiques et privées. Ensuite, viennent les petites et moyennes entreprises au sein desquelles l'on rencontre une proportion non négligeable d'emplois non protégés, liée à la non application rigoureuse des dispositions du droit de travail, mais également à la faible capacité de ces entreprises à assurer du travail décent à tous leurs employés dans un contexte d'ouverture des marchés et de pauvreté croissante. Le secteur agricole et l'économie informelle arrivent en dernière position en matière de création d'emplois décents. Cependant, il existerait dans ces deux derniers segments des activités à fort potentiel de création d'emplois décents, notamment les micro-entreprises et les activités agricoles évolutives.

Avec l'ouverture sur le marché mondial, l'accroissement de la demande de travail décent dans les économies africaines nécessite une application rigoureuse de la réglementation, mais surtout un niveau élevé de compétitivité industrielle. Depuis Fagerber [1996] et Lall [2000], il est de plus en plus reconnu que la technologie joue un rôle important dans la structure des échanges non seulement des

¹⁰ En milieu rural africain, il a été montré que l'accès au crédit a tendance à libérer une partie de la main d'œuvre familiale qui se consacre désormais à du travail rémunéré (Condé et al., 2001 ; Doligez, 2004).

pays développés, mais aussi des pays en développement. Cependant, l'avantage comparatif de l'Afrique subsaharienne sur le plan des exportations réside essentiellement dans les industries nécessitant des technologies simples dont les principaux moteurs de compétitivité sont, selon Lall[2000], les ressources naturelles et les bas salaires ou l'emploi précaire. Le renforcement de la création d'emploi décent nécessite donc l'évolution du secteur privé, notamment les micros, petites et moyennes entreprises dont la plupart utilisent des technologies simples voire rudimentaires, vers des technologies de production plus modernes et susceptibles d'accroître leur compétitivité.

L'accès à des technologies modernes de production en Afrique subsaharienne est conditionné, entre autres, par l'accès du secteur privé au crédit, étant donné que les marchés financiers sont encore embryonnaires. En effet, à partir d'investigations sur le tissu économique de la ville de Bobo-Dioulasso, Kaboré [2002] a montré que les entreprises les plus performantes en matière d'exportation et d'embauche avaient toutes procédé au changement ou à une réorganisation de leur processus de production au cours des années précédentes. Par ailleurs, pour les entreprises les plus performantes, l'autofinancement s'est révélé proportionnellement plus élevé dans cette phase d'innovation du processus de production que le recours aux crédits bancaires, contrairement à ce qui a été observé chez les entreprises les moins performantes qui avaient également investis au cours des dernières années. Ce résultat traduit l'inefficacité engendrée par les insuffisances du marché du crédit : à cause des imperfections des marchés du crédit, les entreprises les plus performantes en matière de création d'emplois sont celles qui sont susceptibles de mobiliser suffisamment de ressources internes à même de combler le gap entre le montant mobilisable des crédits bancaires et leurs besoins d'innovation du processus de production. Ainsi, le fonctionnement du marché du crédit apparaît déterminant dans l'accroissement de la demande du travail décent à travers le fait qu'il conditionne le type de technologie de production utilisé dans le secteur privé.

Outre l'effet du crédit sur la qualité des technologies utilisées dans les entreprises existantes, le fonctionnement du marché du crédit est essentiel pour le développement du secteur privé (effet quantité). Les difficultés d'accès au crédit engendrent d'une part, un rythme de développement très insuffisant des activités du secteur formel pour créer des emplois décents à la hauteur de l'accroissement démographique et, d'autre part, une forte orientation vers les activités économiques les moins risquées au détriment d'activités plus productives et porteuses de création d'emplois décents. A contrario, un plus grand accès au marché du crédit faciliterait le passage des petites et micros entreprises au segment des grandes et moyennes entreprises et favoriserait la création d'activités à forte productivité et à haute intensité de main d'œuvre, surtout chez les micro, petites et moyennes entreprises dynamiques, dont le potentiel de développement dépasse le niveau de financement qui est possible à partir des sources internes (Banque mondiale, 1995).

En définitive, le marché du crédit s'articule à la demande de travail en trois dimensions au moins : (i) l'évolution vers des technologies susceptibles d'améliorer la compétitivité afin de préserver les emplois décents existants ; (ii) le développement des activités existant en liaison avec l'augmentation des capacités de production, (iii) une plus grande orientation vers des activités plus productives et créatrices d'emplois décents.

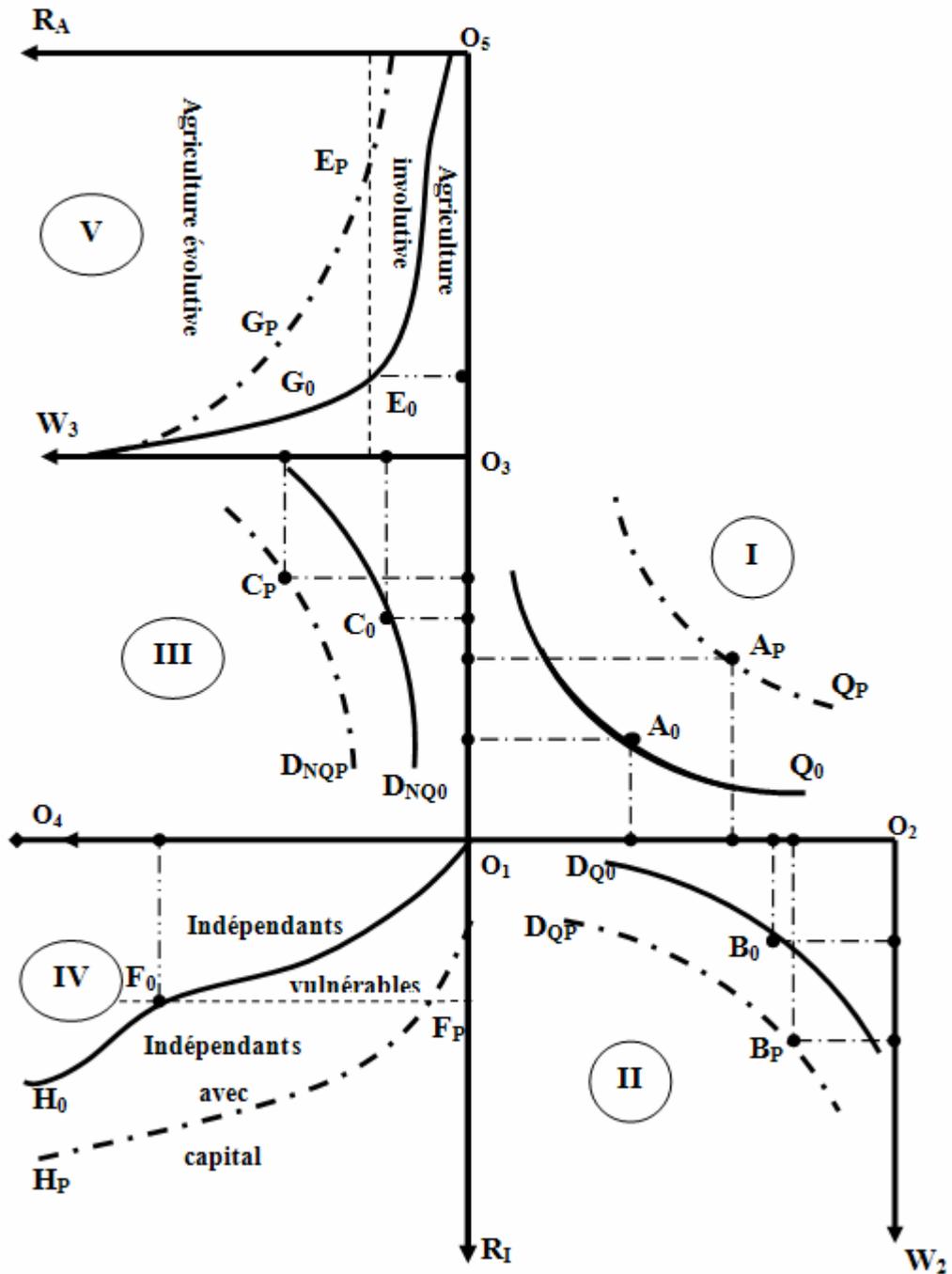
3. Impact du fonctionnement du marché du crédit sur l'emploi

Pour répondre aux questions posées dans cette étude, cette troisième section tente de simuler (i) l'impact d'une augmentation des crédits à l'économie à structure de marché de crédit inchangée, (ii) l'impact d'une plus grande pénétration du micro-crédit dans un contexte d'accès limité aux crédits bancaires et, enfin, (iii) les conditions d'efficacité du marché du crédit dans le contexte économique actuel de l'Afrique subsaharienne. Pour ce faire, il sera nécessaire de se doter d'un cadre théorique adapté, mettant en cohérence les représentations théoriques des marchés du travail et crédit et les articulations ci-dessus appréhendées.

1. Cadre d'analyse de l'impact du marché du crédit sur l'emploi

Cette étude empruntera la représentation des mécanismes d'insertion de l'approche des trajectoires notionnelles qui sera élargie pour prendre en compte le marché du travail rural. Ainsi, ce paragraphe vise à présenter synthétiquement ce cadre d'analyse qui s'appuie sur l'approche des trajectoires notionnelles du marché du travail, en insistant sur ses nouvelles dimensions qui établissent les liens avec le marché du crédit.

Graphique 3 : Représentation du marché du travail



Source : Adaptation et élargissement de la présentation de Zerbo [2006].

Dans ce cadre d'analyse, il est supposé que les agents économiques offrent du travail suivant les comportements décrits par l'approche des trajectoires notionnelles. Sur cette base, le cadre d'analyse représenté par le graphique 3 se présente brièvement comme suit :

- le cadran I, correspondant à la zone ($O_2O_1O_3$), représente les emplois salariés protégés qualifiés (axe O_1O_2) et non qualifiés (axe O_1O_3)¹¹, qui dépendent des évolutions du secteur structuré de l'économie en liaison étroitement avec le premier (grandes entreprises) et le deuxième (PME/PMI) compartiments du marché du crédit. Q_0 est la courbe d'isoproduction du secteur structuré à l'état de fonctionnement actuel du marché du crédit, tandis que Q_P est la courbe d'isoproduction correspondant au potentiel de production du secteur structuré en l'absence de contraintes particulières de financement, notamment dans le deuxième compartiment du marché du crédit. Lorsque les contraintes d'accès au crédit s'assouplissent, toutes choses égales par ailleurs, la courbe d'isoquante de production se déplace progressivement vers la courbe Q_P , autrement dit, l'emploi décent augmente.
- le cadran II ou la zone ($O_1O_2W_2$), correspond aux emplois non agricoles, « salariés », non protégés et qualifiés (axe O_2O_1) qui dépendent des évolutions du secteur non structuré de l'économie, en liaison étroitement avec les trois derniers compartiments du marché du crédit qui se caractérisent respectivement par un régime d'offre de crédit bancaire, une offre formelle de micro-crédits formel et une offre informelle de crédits, avec un accès très marginal au deuxième compartiment du marché du crédit. D_{Q_0} est la courbe des salaires en fonction de l'offre de travail qualifié dans le segment des micro-entreprises à l'état de fonctionnement actuel du marché du crédit. Toutes choses égales par ailleurs, l'élimination progressive des obstacles à l'accès à des crédits plus adaptés fait évoluer la courbe des salaires vers le bas, traduisant l'augmentation des salaires pour un niveau donné d'offre de travail qualifié dans les micro-entreprises, occasionné par l'évolution des techniques de production, l'accroissement de la demande de travail et de la productivité par tête. Ainsi, D_{Q_P} représente la courbe des rémunérations en fonction de l'offre de travail qualifié dans le segment des micro-entreprises en l'absence des contraintes particulières de financement dans les compartiments 2 et 3 du marché du crédit.
- le cadran III ou la zone ($W_3O_3O_1$), correspond aux emplois « salariés » non agricoles, non protégés et non qualifiés (axe O_3O_1) qui dépendent également des évolutions du secteur non structuré de l'économie, en liaison avec les trois derniers compartiments du marché du crédit. D_{NQ_0} est la courbe des rémunérations en fonction de l'offre de travail non qualifié dans les micro-entreprises à l'état de fonctionnement actuel du marché du crédit, tandis que D_{NQ_P} est la courbe des rémunérations du travail non qualifié dans les micro-entreprises en l'absence de contraintes particulières de financement des compartiments 2 et 3 du marché du crédit. La courbe des salaires se déplace progressivement vers la courbe D_{NQ_P} au fur et à mesure que les conditions d'accès des micro-entreprises aux financements s'améliorent, en rapport avec l'accroissement de la demande de travail et de la productivité, ainsi que la réduction progressive du sous-emploi dans le segment des micro-entreprises.
- le cadran IV ou la zone ($O_4O_1R_1$), correspond à l'auto-emploi non agricole (axe O_1O_4). H_0 est la courbe de la fonction de répartition des revenus des indépendants non agricoles. Cette courbe dépend de l'accès des individus au marché du crédit, qui est lié étroitement au fonctionnement deux derniers compartiments (petits crédits, micro-crédits et crédits informels). La droite horizontale (F_0F_P) matérialise la ligne de vulnérabilité des indépendants non agricoles, au-dessus de laquelle on a les indépendants vulnérables avec de faibles revenus, et en dessous, les indépendants avec capital dont l'activité permet de dégager des revenus relativement importants. Le point d'intersection F_0 de la courbe H_0 et

¹¹ Dans cette représentation tous les axes représentant l'emploi sont en pourcentage ; chaque axe correspond à 100% du type d'emploi qu'il représente.

de la ligne de vulnérabilité donne sur l'axe O_1O_4 le pourcentage des indépendants non agricoles vulnérables (ordonnée de F_0). Lorsque les conditions d'accès au crédit s'améliorent et que les indépendants non agricoles accèdent de plus en plus au crédit, la courbe de répartition des revenus se déplace vers le bas et son point d'intersection avec la ligne de vulnérabilité se déplace vers la droite : les revenus dégagés augmentent et le pourcentage d'indépendants marginaux baisse. Ainsi, la courbe H_P matérialise la courbe de la fonction de répartition des revenus des indépendants non agricoles en l'absence de contraintes particulières de financement.

- le cadran V, défini par la zone ($R_AO_5O_3$), correspond à l'emploi agricole (axe O_5O_3). G_0 est la courbe de la fonction de répartition des revenus par tête des ménages agricoles. La droite verticale (E_0E_P) matérialise la ligne de vulnérabilité des indépendants agricoles : à droite, on a les ménages agricoles involutifs avec de faibles revenus par tête, et à gauche, les ménages agricoles évolutifs dont l'activité dégage des revenus relativement importants. Le point d'intersection E_0 de la courbe G_0 et de la ligne de vulnérabilité donne sur l'axe O_3O_5 le pourcentage de ménages agricoles involutifs (ordonnée de E_0). Lorsque les conditions d'accès au crédit s'améliorent dans les compartiments des micros et petits crédits, la courbe de répartition des revenus par tête, ainsi que son point d'intersection avec la ligne de vulnérabilité se déplacent vers le haut. C'est-à-dire, les revenus par tête dégagés augmentent et le pourcentage de ménages exerçant dans l'agriculture de subsistance baisse. G_P est la courbe de la fonction de répartition du capital par tête des ménages agricoles en l'absence de contraintes particulières de financement, au moins dans le compartiment des petits et micros crédits formels.

Pour chacun des cadrans considérés, toutes choses égales par ailleurs, l'évolution des emplois vers le niveau potentiel se fait suite à un accroissement des crédits. Selon les analyses de la sous-sections précédentes, cette évolution favorable de l'emploi est rendue possible à travers notamment l'accès du secteur privé à des technologies de production plus compétitives, le développement des activités existant en liaison avec l'augmentation des capacités de production et l'orientation du secteur privé vers des activités plus productives et créatrices d'emplois décents, que permettent un plus grand accès au crédit. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de l'offre de travail que permet un plus grand accès au marché du crédit est déterminante dans le moyen et long terme au niveau de chaque cadran.

A partir de ce nouveau cadre d'analyse, il s'agira d'examiner les interrogations soulevées dans cette étude, à savoir, les forces et faiblesses du fonctionnement du marché du crédit en matière de création d'emplois décents et la complémentarité du crédit bancaire et du micro-crédit.

2. Impact d'un accroissement des crédits à l'économie

Dans ce premier cas, on considère que les crédits à l'économie augmentent à structure du marché du crédit inchangée. Cette augmentation concerne tous les compartiments du marché du crédit, mais bien sûr à des rythmes différents imposés par le fonctionnement du marché. La question est de savoir si à l'état de fonctionnement du marché du crédit, une augmentation des crédits à l'économie peut permettre à chaque maillon de l'économie d'atteindre le niveau potentiel de production susceptible de créer davantage de travail décent.

Un accroissement des crédits à l'économie dans les conditions actuelles de fonctionnement du marché du crédit profiterait surtout au premier compartiment (régime de demande). C'est-à-dire l'augmentation des crédits à l'économie sera en grande partie imputable aux distributions de crédit dans le segment des grandes entreprises. Ainsi, dans le cadran I, l'isoquante de production du secteur formel se déplace vers le haut, au fur à mesure que les crédits à l'économie augmentent. Cependant, le niveau potentiel de production Q_P ne peut pas être atteint dans la mesure où la structure du marché du crédit est telle que le segment des PME, à fort potentiel, subit le rationnement du crédit. Par ailleurs, compte tenu de la structure du marché du crédit, lorsque l'accroissement des crédits à l'économie tend vers le rythme pouvant permettre au deuxième compartiment de bénéficier de crédit de façon acceptable, des tensions inflationnistes apparaissent de façon prématurée à cause du faible accroissement de l'offre de biens et services lié à l'allocation sous optimale des crédits entre les

compartiments du marché. Ce qui freine davantage l'accroissement du secteur moderne. Face à une telle situation les autorités monétaires adopteraient une politique monétaire restrictive (augmentation des coefficients de réserves obligatoires et/ou des taux directeurs) pour contenir l'accroissement des crédits à l'économie et ramener le taux d'inflation au niveau de l'objectif. Les pourcentages d'emplois qualifiés et non qualifiés ne vont augmenter respectivement que de A_1A_2 pour cent et de B_1B_2 pour cent.

L'accroissement des opportunités d'emplois dans le secteur moderne aura des effets positifs sur l'emploi dans les micro-entreprises d'une part, par le canal de la demande de biens et services et d'autre part, par l'amélioration des trajectoires notionnelles des individus. Par ailleurs, l'accroissement des crédits bancaires à l'économie entraîne une augmentation de l'offre de micro-crédits grâce au refinancement des institutions de microfinance par les banques. Ces effets endogènes viennent renforcer l'impact d'un accroissement exogène de micro-crédit dans le segment des micro-entreprises. Ainsi, les courbes des salaires de travail qualifié (cadran II) et de travail non qualifié (cadran III) se déplacent vers le niveau potentiel : pour un même niveau d'offre de travail dans le segment des micro-entreprises, le salaire moyen augmente. En effet, l'accroissement des capacités de production dans ces entreprises induit par un plus grand accès au crédit, s'accompagne d'une augmentation de leur demande de travail qui incite à des révisions à la hausse des prétentions salariales et de conditions de travail, accentuées par l'accroissement des opportunités d'emplois du secteur formel. Mais, la demande de travail ne pourra pas atteindre le niveau potentiel à cause notamment des insuffisances du micro-crédit (petit montant et durée réduite) et de la faible intégration du segment des micro-entreprises au secteur moderne (faiblesse des effets d'entraînement du secteur moderne sur l'économie informelle). Ce qui va limiter la conversion de certains emplois non protégés en des emplois décents dans les cadrans II et III.

Dans les cadrans IV et V, l'accroissement de petits et micros crédits dans le troisième compartiment accroît les revenus des indépendants non agricoles (cadran IV) et des ménages agricoles (cadran V). L'amélioration des revenus des ménages agricoles sera accentuée par les effets d'entraînement entre le secteur agricole et le secteur non agricole (développement de micros, petites, moyennes ou grandes entreprises de transformation ou de commercialisation de produits agricoles). Alors, les courbes de répartition des revenus des indépendants non agricoles et des ménages agricoles se déplacent respectivement vers les courbes H_p et G_p . C'est-à-dire, les revenus des indépendants non-agricoles et des ménages agricoles, la proportion d'indépendants non vulnérables (cadran IV), ainsi que celle des ménages agricoles évolutifs (cadran V) augmentent du fait de l'accroissement des capacités de production et de l'allocation optimale de la main-d'œuvre familiale que favorisent l'accès au crédit. L'évolution favorable de l'emploi agricole entraînerait une baisse de l'exode rural, ainsi qu'une amélioration à moyen terme de la qualité de l'offre de travail des migrants ruraux grâce à l'amélioration des conditions de vie et à un plus grand accès à l'éducation. Ce qui devrait ralentir le grossissement de l'offre de travail dépendant ou indépendant précaire dans les cadrans III et IV. Par ailleurs, l'artisanat rural et l'économie non agricole urbaine (cadrans I à IV), notamment le segment des micro-entreprises, bénéficieraient des effets positifs de cette valorisation de l'emploi agricole qui, par l'accroissement du pouvoir d'achat en milieu rural, entraînerait un développement vertical du marché intérieur de produits manufacturiers et artisanaux. Inversement, le développement progressif du tissu des petites et moyennes industries et de l'artisanat contribuerait à valoriser l'emploi agricole par l'accroissement des débouchés pour les produits agricoles. Cependant, ce processus de croissance « auto-entretenu » s'atténuerait progressivement sans atteindre le niveau potentiel à cause des limites déjà évoquées du micro-crédit et du rationnement de la demande de crédit bancaire auxquels sont confrontés les micros, petites et moyennes entreprises dans leur croissance, ainsi que de la faible intégration des maillons de l'économie.

Ainsi, à structure du marché du crédit inchangée, l'augmentation des crédits à l'économie ne peut pas permettre un accroissement important de l'emploi décent. En effet, un accroissement significatif des crédits bancaires crée des tensions inflationnistes à cause de la forte concentration de l'offre de crédit dans le premier compartiment du marché du crédit, tandis que dans le cas d'une augmentation à un rythme modéré de ces crédits, les petites et moyennes entreprises à fort potentiel de création d'emploi souffriraient davantage du rationnement de leur demande de crédit (dans le

deuxième compartiment du marché du crédit). Par ailleurs, la faiblesse des montants, de la maturité et du taux de pénétration du micro-crédit, ainsi que l'offre limitée des petits crédits bancaires (aux groupements et coopératives villageois) dans le troisième compartiment du marché du crédit constituent des obstacles au développement des micros et petites entreprises et de l'agriculture évolutive. A cet égard, il existerait toujours des potentialités non exploitées/valorisées, notamment dans le secteur agricole et les segments des micros, petites et moyennes entreprises.

3. Impact d'une forte pénétration du micro-crédit

Compte tenu de la cible des institutions de microfinance, une forte pénétration du micro-crédit aurait des effets positifs directs sur les micro-entreprises, l'auto-emploi non agricole et le secteur agricole.

Comme indiqué dans l'analyse de l'articulation entre les deux marchés, la demande de travail qualifié (cadran II) et non qualifié (cadran III) augmenterait dans les micro-entreprises suite l'accroissement de leurs capacités de production dû à un plus grand accès au crédit. Egalement, les opportunités d'auto-emploi s'élargiraient, avec des gains nets plus importants. Les prétentions salariales et les exigences relatives aux conditions d'emploi des offreurs de travail non protégé sont donc révisées à la hausse. Alors, les courbes de salaires du travail qualifié et non qualifié dans les micro-entreprises se déplacent vers les courbes correspondant au niveau potentiel de travail, de sorte que l'emploi et le salaire moyen augmentent dans les micro-entreprises. Certains emplois jadis précaires acquièrent progressivement les caractéristiques d'un travail décent grâce au renforcement de la situation des micro-entreprises.

Pendant, au cours de leur processus de croissance, les micro-entreprises pourraient atteindre un seuil à partir duquel le micro-crédit deviendrait de moins en moins adapté à leurs besoins de financement à cause de la faiblesse du montant et de la maturité des financements offerts par les institutions de microfinance. A cette phase, le crédit bancaire se révélerait désormais plus adapté. En effet, selon les secteurs d'activité, il existerait une taille des unités à partir de laquelle les besoins de financement ne peuvent pas être satisfaits par les institutions de microfinance. Deux situations méritant d'être vérifiées empiriquement peuvent être envisagées.

Dans la première situation, on émet l'hypothèse selon laquelle le micro-crédit permet aux micro-entreprises de croître jusqu'à la phase des PME où il se révèle inadapté. Dans ce cas, le micro-crédit serait un bon substitut du crédit bancaire dans le segment des micro-entreprises, mais les deux types de crédits seraient complémentaires dans le processus de croissance des entreprises pris dans sa globalité. Dans un tel contexte, le développement du secteur des systèmes financiers décentralisés sous sa forme actuelle et la promotion du financement du segment des petites et moyennes entreprises constituent des actions complémentaires de politique économique qui pourraient avoir un impact important sur le développement du secteur privé et par conséquent de l'emploi. Le micro-crédit serait alors un outil de décollage des micro-entreprises ou un outil de passage des entreprises de la phase de micro-unités à celle des PME.

Sous cette hypothèse, et dans un contexte d'absence de contraintes particulières à l'accès aux financements par les PME, les micro-entreprises dynamiques devenues de petites entreprises pourraient poursuivre normalement leur croissance en accédant à des financements adaptés à leur nouvelle phase de croissance. Alors, le tissu des PME se renforcerait progressivement, ses effets d'entraînement avec le segment des grandes entreprises s'accroîtraient et l'emploi décent progresserait davantage. En effet, le potentiel de production du secteur formel (cadran I) augmenterait avec le développement quantitatif et qualitatif du tissu d'entreprises. Autrement dit, l'emploi décent augmente du fait que les entreprises du secteur formel ont désormais plus de possibilités, et les potentialités de création de nouveaux emplois décents s'élargissent dans le secteur formel lié au développement du tissu des PME. La demande de travail décent étant à la hausse, l'offre de travail non protégé dans le segment des micro-entreprises baisse, les prétentions salariales et les exigences portant sur les conditions d'emploi des offreurs de travail dans les micro-entreprises sont révisées davantage à la hausse. Ainsi, l'emploi non protégé se réduit.

Dans un contexte où la demande de crédit des PME est rationnée, les nouvelles petites entreprises du segment des PME, jadis des micro-entreprises dynamiques ayant profité du micro-crédit pour atteindre le stade de la petite entreprise, verraient désormais leur dynamisme freiné par la réduction des possibilités faute de financement bancaire. Dans une telle situation, en permettant le passage des micro-entreprises au segment des PME, le micro-crédit accroît le potentiel de création d'emplois du secteur formel, mais ce potentiel d'emplois décents demeure très peu exploité à cause de l'insuffisance de financement des PME contraintes de cet fait à la stagnation. Les opportunités d'emplois décents étant limitées, l'offre de travail non protégé (cadran II et III) reste relativement abondante, la rémunération moyenne et les conditions de travail dans les micro-entreprises se dégradent ou au mieux ne s'améliorent que très peu.

Dans la deuxième situation, on suppose que le micro-crédit ne permet pas un véritable décollage des micro-entreprises, mais permet de créer que quelques emplois (décents ?). Autrement dit, le micro-crédit ne permet pas aux unités de sortir de leur phase de micro-entreprises. Dans ce cas, le micro-crédit, sous sa forme actuelle, ne saurait être un bon substitut du crédit bancaire dans le segment des micro-entreprises. Il serait donc nécessaire de promouvoir aussi bien l'accès des petites et moyennes entreprises que des micro-entreprises aux financements bancaires, car une forte pénétration du micro-crédit ne pourrait pas engendrer le développement du secteur privé, plus précisément la croissance des micro-entreprises. Le micro-crédit serait dans ce cas juste un outil de réduction de l'extrême pauvreté, dont l'impact sur le marché du travail passerait principalement par le canal de l'offre de travail.

S'agissant du secteur agricole, une plus grande pénétration du micro-crédit, comme on l'a vu précédemment, pourrait avoir un impact important sur l'emploi rural. Un plus grand accès au crédit réduit le sous-emploi à travers une réallocation optimale de la main-d'œuvre familiale. Ce qui favoriserait l'accroissement des revenus agricoles en permettant un passage progressif de nombreux ménages de l'agriculture de subsistance vers une agriculture progressive ou commerciale. Ainsi, la courbe de répartition des revenus agricoles se déplace vers la gauche. Ce qui signifie que le revenu moyen augmente et plus de ménages ruraux pratiquent désormais une agriculture évolutive. L'amélioration des conditions économiques des ménages ruraux entraînerait une réduction de l'exode rural, le développement de l'artisanat rural, un plus grand accès à l'éducation primaire et secondaire. Ainsi, l'impact du micro-crédit sur l'emploi non agricole urbain ou rural devient alors plus important compte tenu de l'accroissement vertical du marché intérieur, de l'élargissement du marché des matières premières, de la réduction de l'immigration urbaine et de l'accroissement à moyen terme du capital humain.

Cette dynamique d'ensemble (artisanat/agriculture, milieu rural/milieu urbain) serait freinée ou ralentie par le manque de financements aux petites et moyennes entreprises qui sont à même, dans les conditions idéales, d'amplifier les effets positifs du développement de l'agriculture et de l'artisanat. En résumé, même dans les conditions les plus optimistes, le micro-crédit ne saurait, à lui seul, résoudre la question des emplois précaires. Alors, l'on est tenté de se poser la question de savoir quelles sont les conditions d'efficacité du marché du crédit en matière de création d'emploi décent.

4. Conditions d'efficacité du marché du crédit dans la création de travail décent

Préalablement aux résultats des investigations empiriques envisagées dans le cadre de cette étude, qui permettront dans un prochain papier, espère-t-on, d'approfondir et de clarifier davantage les conditions d'efficacité du marché du crédit, il s'agit dans ce paragraphe de livrer quelques pistes de réflexions sur la base des développements théoriques ci-dessus.

Au regard des résultats des analyses précédentes, les conditions d'efficacité du marché du crédit en matière de création de travail décent résident dans la résorption des insuffisances mises en évidence. Deux des insuffisances structurelles mises en évidence dans cette étude retiendront notre attention, à savoir la structure de l'offre caractérisée par l'existence de deux régimes et les limites du micro-crédit.

D'abord, il est ressorti que la structure de l'offre de crédit qui se caractérise par un régime d'offre dans le premier compartiment du marché du crédit et un régime de demande dans le second compartiment, est à l'origine de la faiblesse de l'impact sur l'emploi décent d'un accroissement des crédits à l'économie. L'existence de plusieurs compartiments avec des régimes différents sur le marché du crédit rendraient inefficace les instruments traditionnels de politique monétaire (taux directeurs, *open market*, coefficient des réserves obligatoires) dans la résorption du gap de financements des PME. En effet, sur un tel marché du crédit, l'utilisation de ces instruments de politiques monétaires en vue d'accroître l'offre de crédit entraînerait des tensions inflationnistes à un niveau d'offre crédit à partir duquel le gap de financements des PME serait encore important, à cause de l'allocation sous optimale induite par la structure du marché. Alors, pour accroître l'impact du crédit sur l'économie, il serait nécessaire que le marché du crédit bancaire évolue vers un seul régime : un marché de crédit bancaire unifié. Cette unification du marché du crédit bancaire nécessite que les débiteurs du deuxième compartiment soient aussi peu risqués que ceux du premier compartiment du marché du crédit. Pour ce faire, trois conditions semblent être déterminantes :

- l'institution d'un système de garantie des PME/PMI pouvant permettre de couvrir au moins en partie les risques d'insolvabilité spécifiques à cette catégorie de débiteurs ne possédant pas de garanties suffisantes. Cela devrait permettre d'atténuer les réticences des banques liées aux problèmes de succession dans les PME et à la confusion dans la gestion de l'entreprise et du ménage du promoteur.
- le renforcement de l'efficacité du système judiciaire pour notamment accroître le taux de recouvrement des crédits en souffrance. Ce qui contribuerait à réduire l'aversion des créanciers pour le risque de crédit. En effet, plus le taux de récupération des créances douteuses est élevé, plus le niveau de risque de financement que les banquiers seraient prêts à prendre est élevé, par conséquent le rationnement de la demande de crédit des PME serait limité ;
- la disponibilité et la fiabilité de l'information comptable au niveau des PME permettant au banquier de pouvoir évaluer le risque lié au crédit. En effet, l'un des obstacles couramment évoqués concernant l'accès au financement par les PME /PMI est que les banques de l'UEMOA ne veulent pas prendre de risque, mais il est aussi vrai que rares de créanciers (et même parmi les « *risk lover* ») accepteraient de prendre des risques pour lesquels ils n'ont pas d'informations permettant de les mesurer.

Loin d'être les seuls obstacles à l'unification du marché du crédit bancaire, le risque d'insolvabilité, l'inefficacité des systèmes judiciaires dans le recouvrement des crédits en souffrance, le manque d'informations comptables fiables seraient déterminants dans le rationnement de la demande de crédit dans le deuxième compartiment du marché du crédit. De ce fait, l'existence d'un système (public, privé ou parapublic) de garantie fiable dans un contexte d'efficacité du système judiciaire et de fiabilité des informations comptables permettrait d'accroître l'offre de crédit sur le deuxième compartiment du marché du crédit et, par conséquent, permettrait une harmonisation des conditions d'offre et de demande du crédit bancaire, contribuant ainsi à l'unification du marché.

Ce décloisonnement du marché du crédit bancaire rendrait les instruments de politique monétaire plus efficaces, notamment concernant leur impact sur les crédits distribués et permettrait une meilleure allocation des ressources, dans la mesure où les distorsions, tel que l'existence de différents régimes sur le marché du crédit, se réduiraient avec le repli des obstacles ci-dessus évoqués. Cela devrait permettre au secteur bancaire de prendre efficacement le relais des institutions de microfinance dans le financement des micro-entreprises lorsqu'elles atteignent la phase de croissance au cours de laquelle le micro-crédit s'avère inadapté. Cette complémentarité serait davantage efficace si les institutions de micro-crédit pouvaient s'adapter mieux aux besoins de financement des micro-entreprises en ajustant notamment les échéances et les montants des crédits à la hausse en fonction de l'activité des bénéficiaires.

En effet, le fait que le micro-crédit ne permettrait pas le plus souvent aux bénéficiaires de rentrer dans un processus de croissance auto-entretenu, constitue l'une de ses faiblesses structurelles qui découle des objectifs assignés aux systèmes financiers décentralisés. Par exemple, le micro-crédit a un

impact certes important sur le capital humain, mais il ne permet pas encore d'accéder à l'enseignement supérieur professionnel. Par ailleurs, le taux de pénétration du micro-crédit demeure faible, notamment dans le milieu agricole et le micro-crédit ne s'inscrit pas le plus souvent dans une optique d'accumulation sur le moyen et long terme, mais plutôt dans une vision de réduction de la pauvreté. A cet égard, une évolution à la verticale et à l'horizontale du micro-crédit serait nécessaire pour un véritable décloisonnement du marché du crédit dans son ensemble.

4. Conclusion

Abordant la problématique du financement bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne, cette étude s'est fixé pour objectif de dégager des pistes de réflexions pour une meilleure coordination des politiques visant à faciliter l'accès au crédit et à optimiser son allocation dans l'économie pour une relance du travail décent. Il ressort des analyses que le marché du crédit est compartimenté en quatre segments qui se distinguent par les mécanismes d'offre de crédit, de gestion de l'information et des risques. Par ailleurs, il ressort que l'appel public à l'épargne de l'Etat demeure équivalent au financement des Etats par le circuit bancaire à cause de ses effets directs significatifs sur le marché crédit.

Le cloisonnement du marché du crédit réduit considérablement l'efficacité des instruments traditionnels de politique monétaire, ainsi que l'impact du crédit sur l'emploi décent. Pour y remédier, les pistes de réflexions suivantes méritent d'être approfondies : (i) la mise en place d'un système de garanties accessible aux petites et moyennes entreprises, (ii) le renforcement de l'efficacité du système judiciaire pour accroître le taux de recouvrement des crédits en souffrance afin de réduire l'aversion des banquiers pour le risque, (iii) l'amélioration de la disponibilité et la fiabilité de l'information comptable au niveau des PME en vue de permettre aux créanciers d'apprécier le risque à prendre et (iv) l'élargissement horizontal et vertical du micro-crédit pour une plus grande complémentarité du secteur bancaire et du secteur du micro-crédit dans le financement des économies.

Références bibliographiques

- BANQUE MONDIALE 1995. Réponses des petites entreprises à la stabilisation ; l'expérience de cinq pays d'Afrique Sub-Saharienne. *Findings Région Afrique, n°42*.
- BANQUE MONDIALE 1997. Inventaire mondial des institutions de microfinance. Sustainable banking with the poor, Washington D. C.
- BECKER, G. 1964. « Human Capital : a theoretical analysis, with the special reference to education ». NBER, Columbia University Press, New-York.
- BRESSON, F. 2004. Effet du développement financier sur les inégalités de revenus au travers des investissements productifs et éducatifs. CERDI, Faculté des Sciences Economiques de Clermont-Ferrand.
- BRILLEAU, A. & al. ; 2004. *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA : Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002*. Document de Travail DT/2004/06. DIAL. Paris.
- CEA 2000. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises africaines : un cadre stratégique d'appui institutionnel. Commission Economique pour l'Afrique.
- CONDE, K. & al. 2001. Le crédit rural de Guinée vu par ses acteurs. L'étude socio-anthropologique comme outil de changement institutionnel, GRET, Paris.

- DOERINGER, P. B. & PIORE, M. T. 1971. « Internal Labor Markets and Manpower Analysis ». Lexington, Mass, D.C. Heath.
- DOLIGEZ, F. 2004. Le développement financier vu du bas : Crédit Rural de Guinée et changement des pratiques financières locales. Colloque « La mondialisation contre le développement », C3ED, juin 2004.
- GENTIL, D. & FOURNIER, Y. 1993. *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique*, Syros, Paris, 271p.
- GILLIS, M. & al. 1998. Economie du développement. Traduction de la 4^{ième} édition américaine par Bruno Baron Renault. Département De Boeck Univesité.
- HARRIS, J. 1986. « Vulnerable Workers in the Urban Labor Market of South and South-East Asia », Genève, BIT.
- INSD. 2003a. *Emploi, chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Ouagadougou*. Institut national de la statistique et de la démographie, Ouagadougou ; Burkina Faso.
- INSD. 2003b. *Le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou : performances, insertion, perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3*. Version provisoire. Institut National de la Statistique et de la Démographie. Ouagadougou ; Burkina Faso.
- KABORE, J., T., O. 2002. Analyse économique du tissu industriel de Bobo-Dioulasso selon une approche en termes de systèmes industriels : relations interentreprises, territoire, milieu social et institutionnel. Thèse de Doctorat. Université de Ouagadougou. Burkina Faso.
- KHAN HASAN, M. 2001. *La pauvreté rurale dans les pays en développement : orientation pour l'action publique*. Dossier économique n°26. Fonds monétaire international. Washington.
- LACHAUD, J.-P. 1989. *Le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : structure et segmentation*. Série de recherche n°95. Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD, J.-P. 1990. *Le secteur informel urbain et le marché du travail en Afrique au sud du Sahara* ; IN Turnham, Salomé et Schwarz (dir.) 1990. *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Paris, 1990.
- LACHAUD, J.-P. 1993. *Pauvreté et marché du travail en Afrique au Sud du Sahara*. Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD, J.-P. (dir.) 1994a *Pauvreté et marché du travail en Afrique au Sud du Sahara : analyse comparative*. Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD, J.-P. 1994b. *The labour market in Africa*. Reseach series n°102. Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD, J.-P. 1995. Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique subsaharienne : rhétorique et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire. Document de Travail n°5. Centre d'Economie du Développement, Université de Bordeaux IV.
- LACHAUD, J.-P. 1997a. *Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*. Série de recherche 2. Centre d'Economie du Développement. Université Montesquieu Bordeaux IV.
- LAFOURCADE, A.-L. & AL 2005. Etude sur la portée et les performances financières des institutions de microfinance en Afrique. MIX, CGAP, avril 2005.
- LALL, S. 2000. « The Thechnological Structure and Performance of Developing Countries Manufactured Exports 1985-1998 », *Oxford Development Studies*, vol. 28.
- LAUTIER, B. 1994. *L'économie informelle dans le Tiers-Monde*. Coll. Repères, La découverte, Paris.

- MCCALL, J., J. 1970. « Economics of information and Job search », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 84.
- MORDUCH, J. 1998. « Does microfinance really help the poor? New evidence from flagship programs in Bangladesh ». Department of economics, Harvard University.
- MORDUCH, J. 1999. « The Microfinance Promise », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII, pp. 1569-1614.
- MORTENSEN, D. 1970. « Job Search, the Duration of Unemployment, and the Phillips Curve.» *American Economic Review*, vol. 60(5).
- MORTENSEN, D. 1986. « Job Search and Labor Market Analysis ». *Ashenfelter, O. & Layard, R. Handbook of Labor Economics*, vol. 2. North Holland, Amsterdam.
- RODGERS, G. 1986. « Labour Markets, Labour Processus and Economic development », *Labour and society*, vol. 11.
- SPENCE, M. 1973. « Job Market Signalling » *Quarterly Journal of Economics*, vol. 87.
- SPENCE, M. 1974. *Market Signalling :Informational Transfer in Hiring and Related Screening Processes*. Havard University Press, Cambridge.
- SPENCE, M. 1981. « Signalling, Screening and information » In Rosen, S.(dir.) 1981 *Studies in labor market*. The University of Chicago.
- STIGLITZ, J. 1975. « The Theory of screening and the distribution of income », *American Economic Review*, vol. 65.
- STIGLITZ, J. & WEISS, A. 1981. « Credit rationing in markets with imperfect information », *American Economic Review*, vol. 71.
- WEISS, A. 1980. « Job Queues and Layoffs in Labor Markets with Flexible Wages ». *Journal of Political Economy*, vol. 88.
- ZERBO, A. 2002. *Une approche non probabiliste d'analyse de la dynamique multidimensionnelle du bien-être : pauvreté, vulnérabilité et exclusion*. Document de Travail n°70. Centre d'Economie du Développement (CED), Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- ZERBO, A. 2006. *Marché du travail et pauvreté en Afrique Subsaharienne : un modèle d'analyse*. Document de Travail n°129 ; Centre d'économie du développement, Institut fédératif de recherche sur les dynamiques économiques, Université Montesquieu Bordeaux IV.